

Le 21 janvier 1367, noble Pierre de Glargins fit un legs affecté au service de son anniversaire.

Le 27 mai 1368, Louis de Luyrieux, chevalier, donna le droit de faire paître le bétail de la chartreuse sur tout le territoire de Culoz.

Par son testament en date du 22 mars 1370, noble Jean de Champagne, chevalier, fonda son anniversaire et substitua les chartreux au quart de ses biens.

Le 31 août 1370, noble Jean de Châtillon légua, à la charge d'un anniversaire, un pré et une grange situés dans la montagne de Seyssel.

Par son testament du 18 mars 1371, Guigonne de Seyssel, veuve de Pierre, seigneur de Luyrieux, de Culoz de Montveran et de Prangin, légua à la chartreuse: 1^o 200 florins pour ses funérailles; 2^o 40 florins pour son anniversaire, et 3^o 40 autres florins pour l'anniversaire de son fils. Elle voulut être enterrée dans l'église d'Arvières.

Le 19 septembre 1374, Guillaume de Luyrieux, chevalier, seigneur de Culoz et de Prangin, légua 100 florins, à la charge de 2 messes par semaine pour le repos de son âme. Vers cette époque, noble Nicolas de Châtillon légua 140 florins d'or de bon et grand poids.

Le 13 décembre 1377, Amédée de Châtillon, seigneur de Sonnas, frère et héritier de Nicolas de Châtillon, légua 13 florins de service, qu'Amblarde de Seyssel, sa veuve, assigna sur des fonds le 17 avril suivant.

Le 7 août 1385, Jeannette, veuve de Guillaume Froment, fit donation de 15 florins et d'une vigne de franc-alleu, sise à Talissieu, lieu dit aux Roches.

Le 28 novembre 1398, Jean de la Balme, seigneur des Terreaux en Valromey, légua 20 florins d'or pour acquérir une rente de 16 sols viennois affectée à son anniversaire.